

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
2025-14

Objet de la délibération
Augmentation du prix de l'eau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	15

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY. MM : Éric BERTHEMY, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Christian BÉZARD à Didier LE SAUX, François GRIMONPREZ à Michel ODDOS et Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Michel ODDOS

Objet de la délibération : Augmentation de la part communale du m³ d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

VU la délibération 2024-72 fixant les valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif informant que la tarification actuelle du m³ d'assainissement est actuellement de 0,27 € HT/ m³.

CONSIDÉRANT qu'au vu des nouvelles normes imposées, nous sommes contraints de réajuster la part communale d'assainissement,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 08/04/2025

Et :

Publication ou notification du :
08/04/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'AUGMENTER la part communale du m³ d'assainissement de + 0,15 € HT/ m³ pour un totale de 0,42 € HT/ m³ (quarante-deux centimes d'euros du mètre cube),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Michel ODDOS

